

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BÂGÉ-DOMMARTIN**  
**DU JEUDI 20 FEVRIER 2025 – PROCES-VERBAL**

Nombre de conseillers : 26  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt février à 20h20, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme LAFAY Monique, Mme GUILLOT Myriam, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick et M. Gauthier SAVART qui a donné pouvoir à M. FERNANDES Michel.

M. BESSON Jean-Jacques est nommé secrétaire de séance.

**PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2024 DE LA MEDIATHEQUE**

MD BUIRET, Adjointe en charge de la Médiathèque présente les 3 intervenantes.

Le rapport d'activités 2024 a été réalisé par la responsable de la médiathèque et lu par son adjointe du patrimoine -qui a réalisé le diaporama- et deux bénévoles (une de Bâgé-la-Ville et une de Dommartin).

Partie 1 : Les prêts et heures d'ouverture

Pour une ouverture au public de 13h30 par semaine, la Médiathèque a prêté 26059 documents en 2024 contre 27843 documents en 2023.

Pendant les vacances scolaires, elle est ouverte au public 7h par semaine : les mercredi après-midi et samedi matin.

A la bibliothèque de Dommartin, 2436 documents ont été empruntés pour 3h d'ouverture par semaine au public et 1h30 pendant les vacances scolaires contre 3570 documents en 2023.

Partie 2 : Le budget global des 2 sites

1/ Budget municipal :

Il est de 5040 euros pour les acquisitions des documents soit 1 euro 20 par habitant.

En 2024, la Médiathèque a dépensé pour les animations 3501.7 euros (spectacle La cote 400, contes de sorcières, atelier couronnes de Noël, venue d'une illustratrice de jeunesse dans les classes, 4ème salon du livre...)

2/ Budget de la Communauté de Communes Bresse et Saône :

Il est de 20 000 euros en acquisition fonds documentaire et 10 000 euros pour les spectacles des 11 médiathèques/bibliothèques du réseau.

Cela représente la somme de 3 970 euros en acquisition livres pour Bâgé-Dommartin.

Grâce à ces 2 subventions, elle a pu acheter 755 nouveaux documents (603 à Bâgé-la-Ville et 152 à Dommartin) contre 741 en 2023 (582 à Bâgé-la-Ville et 159 à Dommartin).

Grâce à une subvention exceptionnelle accordée par le Conseil Municipal afin d'acheter des livres des auteurs du salon du livre à hauteur de 343.38 euros, la médiathèque a pu acquérir 24 documents supplémentaires.

Les 2 sites possèdent 15258 documents (imprimés, DVD et CD) hors prêts BDP (12094 à Bâgé-la-Ville et 3164 à Dommartin) et 10 abonnements à des revues (9 à Bâgé-la-Ville et 1 à Dommartin).

Partie 3 : Les lecteurs

En 2024, les lecteurs inscrits étaient de 1009 dont 170 nouveaux à Bâgé-la-Ville (1089 en 2023) et 125 dont 17 nouveaux à Dommartin (125 en 2023). Il faut entendre par « nouveaux » soit des nouveaux inscrits soit des réinscriptions.

Partie 4 : Les bénévoles et les salariées

Ces lieux ne fonctionnent que grâce à l'investissement des salariées et des 37 bénévoles (25 à Bâgé-la-Ville et 12 à Dommartin). Une bénévole de l'association Gem l'Envol de Bourg en Bresse (association qui accueille des personnes adultes ayant un trouble du spectre autistique, sans trouble sévère du comportement) assure les accueils de classe des maternelles, les bébés lecteurs et la lecture à la crèche et au relais d'assistantes maternelles.

Les bénévoles réalisent les permanences, les accueils de classe mais aussi les échanges auprès de la DLP, la mise en service des ouvrages (équipement, désherbage) ainsi que les animations.

Ils ont effectué 1385 heures (995h pour Bâgé-la-Ville et 390h pour Dommartin) en 2024.

Les salariées, quant à elles, ont effectué 2517 heures (1607 h pour la responsable et 910 h pour l'adjointe).

Elles gèrent le fonds documentaire (acquisitions, classement, équipement, rangement, réparation des documents, traitement des retards), les prêts et les retours. Elles conseillent les usagers. Elles organisent des ateliers et des animations.

L'adjointe a la gestion des tables thématiques, de la décoration de la médiathèque, des bébés lecteurs, du club jeunes, des ateliers créatifs et de la lecture au RPE et à la crèche.

La responsable catalogue les ouvrages sur notre logiciel de système de gestion de bibliothèque (SIGB), gère l'administration, les budgets, la communication (affiches, site internet, Facebook et courriels aux usagers), les différentes commandes, les accueils de classe, l'accueil des groupes des Papillons Blancs et le multi accueil, contacte les compagnies et intervenants et établit les plannings.

#### Partie 5 : Les animations

Il y a eu 87 animations réalisées en 2024 dont 15 hors les murs.

Ces animations dont l'accès est gratuit ont touché environ 1926 personnes.

#### Partie 6 : Projet de la nouvelle bibliothèque à Dommartin

La bibliothèque est actuellement aménagée dans un espace restreint où la place manque pour un espace convivial.

Ce nouveau projet permettra d'offrir des services plus adaptés aux différents publics, en augmentant les horaires d'ouverture de 3H à 4H par semaine, en se formant auprès de la BD01, en proposant une collection de documents plus variés et actualisés, des services adaptés à chaque usage (réservation de documents, conseils de lecture...), des animations culturelles tout public (contes, ateliers, exposition...), des nouveaux équipements plus modernes, plus confortables et plus modulables, un espace plus grand pour accueillir les classes et un lieu de sociabilité où les habitants puissent se rencontrer, échanger et lire dans de meilleures conditions.

#### BILAN :

Les habitants de la commune et les lecteurs font de la médiathèque et de la bibliothèque leur troisième lieu de vie où la culture, le lien social et les échanges sont réellement présents.

L'accessibilité à tous, la gratuité des prêts et des animations permettent une ouverture à la culture pour la population.

Le public apprécie le large choix de notre fonds ainsi que les animations qu'elle propose.

Elles remercient le Maire et le Conseil Municipal pour leur confiance et leur soutien.

Le Maire prend la parole : il les remercie pour leur implication et rappelle le caractère essentiel de l'animation collective de la Médiathèque par les salariées et les bénévoles et la synergie des deux structures.

Les 3 intervenantes sont applaudies par l'ensemble des élus.

### 1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23/01/2025 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 23/01/2025.

### 2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR MAYOTTE

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

Le samedi 14 décembre 2024, le cyclone Chido a causé des destructions sans précédent sur le territoire de Mayotte. Les biens et infrastructures du Département et des communes ont été gravement endommagés, perturbant la continuité des services publics essentiels pour la population.

Face à cette situation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au Trésor public la somme de 500 euros au fonds de concours ouvert par le Ministère chargé des Outre-Mer ; ce don sera libellé « Aide\_Mayotte ». Cette somme sera imputée au compte 65731 « Subvention de fonctionnement aux organismes publics – Etat ».

L'utilisation des fonds sera documentée dans les annexes de la Loi de Finances, garantissant traçabilité et transparence.

### 3 – BUDGET COMMUNE – SOUSCRIPTION DE PLUSIEURS EMPRUNTS

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

Le Maire donne la parole à P TRUCHON afin qu'il (ré)explique aux élus l'objet et le contenu des 2 emprunts objets de cette délibération, avec une présentation Powerpoint à l'appui.

Ils permettront de financer les investissements de la commune.

Il précise qu'à côté de ces 2 emprunts longs (de 600 000 € et de 300 000 €), il y aura un emprunt sur 24 mois et la ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de P TRUCHON, Adjoint en charge des Finances, concernant l'opération : la rénovation et la réhabilitation d'un bâtiment communal dans le but de réaliser un pôle communal,

#### **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 Lignes de Prêt pour un montant total de 900 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### **Ligne du Prêt 1**

**Ligne du Prêt : Taux révisable - Transformation Ecologique**

**Montant : 600 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 6 mois**

**Durée d'amortissement : 25 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 40 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Déduit (Echéances Constantes)**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

#### **Ligne du Prêt 2 : BEI à taux fixe :**

**Ligne du Prêt : BEI à taux fixe – Transformation Ecologique**

**Montant : 300 000 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 6 mois**

**Durée d'amortissement : 15 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Taux d'intérêt annuel fixe : 3.57 %**

*Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 6.2 % est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Amortissement** : Prioritaire (échéances constantes)

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou tout délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

#### 4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

Le Maire passe la parole à P TRUCHON qui lit le DOB 2025 préalablement envoyé à tous les élus et diffusé à l'écran.

Les élus sont invités à intervenir s'ils ont des questions ou des remarques.

Il leur rappelle qu'il a été rédigé dans des conditions particulières : avec l'absence de la Loi de Finances 2025. Elle est connue depuis peu.

Après avoir détaillé les contextes international et national, il détaille la situation financière de la commune au 31/12/2024 :

- budget fonctionnement : recettes (dont la fiscalité) et dépenses (dont les dépenses de personnel, les subventions et les participations aux différents syndicats : SIEA/SIVOS/SIVU),

- budget d'investissement : dépenses (dont les 4 projets : le pôle communal à Dommartin, une ALSH/garderie à Bâgé-la-Ville, l'aménagement de la traversée de Dommartin et la sécurisation de la Route du Corridor) et recettes (dont le FCTVA, les subventions et la taxe d'aménagement) et la dette (sans tenir compte des emprunts souscrits/à souscrire en 2025).

Est aussi évoqué l'endettement du budget annexe de l'assainissement.

Il remarque que la commune continuera à faire ses programmes d'amélioration et de réparation de ses réseaux d'assainissement que le transfert de compétence à la CCBS en matière d'assainissement ait lieu ou pas.

Le Maire fait lecture des perspectives locales 2025 et il propose d'augmenter les impôts locaux pour retrouver un produit fiscal de 60 000 € voire 80 000 €.

S'agissant des orientations budgétaires 2025, il les énumère toutes par thèmes : 1) sport, culture vie associative et actions syndicales 2) solidarité, lutte contre la précarité, actions en faveur des personnes âgées, 3) scolaire et jeunesse, 4) bâtiments – patrimoine, 5) voiries, espaces publics et espaces verts – amélioration de notre cadre de vie, 6) environnement et assainissement, 7) informatique et communication, 8) personnel et formation et 9) urbanisme.

Un échange a lieu entre élus au sujet de l'agrandissement possible de la STEP vers le local technique de Bâgé-la-Ville. La construction de futurs logements raccordables sur la STEP pourrait engendrer une saturation de celle-ci.

Cela a un coût et tous s'interrogent sur l'opportunité et l'échéance pour le faire. Les autres stations sont également évoquées pour lister les OAP ou les permis de construire possibles.

Avant de conclure, le Maire relance les élus sur l'augmentation éventuelle des taux des impôts locaux en 2025.

Pour illustrer cette suggestion, P TRUCHON leur détaille plusieurs simulations avec une variation des taux de 2% et 4% projetées à l'écran.

M MERCIER parle du dilemme auquel doivent faire face les élus : assurer le financement des projets de la commune et payer plus d'impôts à titre personnel.

E FERRAND s'interroge sur le nombre de personnes exonérées d'impôts.

Le Maire demande aux élus d'y réfléchir et leur confirme que ce point sera revu au moment de la présentation des budgets.

P TRUCHON leur rappelle que c'est la dernière année où la commune pourra augmenter les impôts car 2026 est l'année des élections municipales.

R ROZIER souhaite savoir de quelle enveloppe dispose chaque adjoint pour sa commission afin de pouvoir établir un budget cohérent.

Le Maire et P TRUCHON la leur communiqueront.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,  
Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 est présenté à l'Assemblée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2025,
- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025 organisé en son sein.

## **5 – ALSH - ATTRIBUTION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

Le Maire donne la parole à R ROZIER.

Après plusieurs réunions (de la commission ALSH et de la commission bâtiments) et l'audition des architectes, le projet de l'équipe Laurent CHASSAGNE a retenu plus de votes en raison des fonctionnalités et de l'organisation proposées.

L'esquisse proposée peut servir de base de travail.

Monsieur le Maire rappelle que des procédures de consultation des prestataires ont été lancées.

### **Maîtrise d'œuvre**

Le dossier d'appel à candidature a été envoyé pour parution dans l'édition de LA VOIX DE L'AIN le 22/10/2024 et est paru le 25/10/2024.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <http://marchespublics.ain.fr> le 25/10/2024.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 20/11/2024 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <http://marchespublics.ain.fr>

Suite à l'examen des 26 candidatures reçues en application des critères définis dans le règlement de remise des candidatures, la liste des 3 candidats admis à remettre une offre était la suivante :

EQUIPE CAP ARCHITECTURE

EQUIPE LAURENT CHASSAGNE

EQUIPE ARCH'ETHIK

Suite à la remise des prestations par ces 3 candidats, l'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

L'analyse a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

<b>Prix : 50 % :</b> Note = (Pmin / Poffre) x 50	50/100
---	--------

<b>Prestations à fournir par le candidat : 50%</b>	50/100
<p>Critère 01 (15 points) : 1 page recto par croquis  Croquis d'intention/insertion paysagère en adéquation avec les règles d'urbanisme  A- vue depuis le parking  B- vue depuis le gymnase</p> <p>Critère 02 (15 points) : 1 page recto  Traitement de la gestion des flux (extérieurs et intérieur), des accès, de la fonctionnalité et de la modularité des différents espaces intérieur.</p> <p>Critère 03 (10 points) : 1 page recto  Qualité urbanistique et architectural du projet : matériaux envisagés, partie pris et qualité environnementale, confort et mise en valeur des espaces.</p> <p>Critère 04 (10 points) : 1 page recto  Adéquation de l'enveloppe financière entre le programme et le budget alloué par la commune</p>	

### **SPS**

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail, le 02/01/2025, aux entreprises suivantes :

- COO
- QUALICONSULT
- ALPES CONTROLES
- PREVENTIVIA

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/01/2025 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : [mairie@bage-dommartin.fr](mailto:mairie@bage-dommartin.fr) ET [xavier.chirol@agence01.fr](mailto:xavier.chirol@agence01.fr) ET [marches@agence01.fr](mailto:marches@agence01.fr)

4 Plis ont été réceptionnés.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans la lettre de consultation et rappelés ci-après,

Critères	%
<b>Prix</b>	<b>60</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>40</b>
<i>Justificatif des temps d'intervention de chacune des phases de mission</i>	

### **CONTROLE TECHNIQUE**

Au vu du montant estimé du marché, le dossier de consultation a été envoyé par mail le 02/01/2025, aux entreprises suivantes :

- DEKRA
- ALPES CONTROLES
- RISK CONTROL
- BTP CONSULTANTS

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/01/2025 à 12 h 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par mail uniquement aux adresses suivantes : [mairie@bage-dommartin.fr](mailto:mairie@bage-dommartin.fr) ET [xavier.chirol@agence01.fr](mailto:xavier.chirol@agence01.fr) ET [marches@agence01.fr](mailto:marches@agence01.fr)

4 Plis ont été réceptionnés.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans la lettre de consultation et rappelés ci-après,

Critères	%
<b>Prix</b>	<b>60</b>
<b>Valeur technique</b> <i>Justificatif des temps d'intervention de chacune des phases de mission</i>	<b>40</b>

Au vu des rapports d'analyses des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour (M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre) et 4 abstentions (M FERNANDES, L ONOFRE, P PAIN et G SAVART)

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu les rapports d'analyses des offres,

**Décide** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Groupement représenté par L.CHASSAGNE pour un montant provisoire de rémunération de 164 400,00 € HT

**Décide** d'attribuer le marché de SPS au bureau PREVENTIVIA pour un montant de 5 692.50 € HT

**Décide** d'attribuer le marché de Contrôle Technique à RISK CONTROL pour un montant de 7 530,00 € HT.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leurs exécutions

**Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget investissement commune 2025 en dépenses au compte 2031.

Fait et délibéré.

## 6 – DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire n'a pas pris de décision par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

## 7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ Cession d'une voie de 700m<sup>2</sup> aux Etablissements BADIN :

Ils ont fait le bornage et ils vont payer les frais de notaire.

Il y aura une enquête publique en raison de l'aliénation d'un chemin public.

Le Maire demande un accord de principe aux élus ; il n'y a eu pas d'opposition de leur part.

2/ Recensement 2025 :

Le Maire fait le point : il a été bien géré par les agents coordonnateur et recenseurs et il les remercie.

1816 foyers recensés avec un taux de réponse Internet de 82.40%, soit 12% de plus qu'il y a 6 ans.

1.3% des foyers n'a pas été recensé (refus ou absents).

Pour les personnes récalcitrantes, le policier municipal a dû se rendre sur place avec les agents recenseurs.

3/ Cérémonie commémorative du 19/03/1962 : Rdv 18h15 à Dommartin pour le dépôt d'une gerbe au monument aux morts, et à 18h30 à Bâgé-la-Ville pour le défilé.

Les invitations sont parties aujourd'hui.

4/ 11/03/2025 : Réouverture d'un bar-restaurant par Romain CHAVANNE à la place du restaurant VALLETTE.

Il va proposer un menu ouvrier tous les midis et le week-end des grenouilles fraîches.

5/ 18/02/2025 : remise du label 1<sup>ère</sup> fleur « villes et villages fleuris » à l'hôtel de la Région à Lyon vers Confluence.  
Ce label concerne des domaines variés tels que le fleurissement, la gestion différenciée, le patrimoine, les poulaillers partagés...

MD BUIRET et MP GAUTHERET y sont allées avec 2 agents communaux du Service Technique  
Il n'y a pas eu de remise de diplôme ni de coupe car il s'agissait d'un renouvellement.

- Commission voirie (E DIOCHON) :

La bande de roulement de la Route du Corridor va commencer le 24/02/2025.

Il propose la réunion de la Commission voirie le 26/02/2025 à 20h.

L'appel d'offre de la Traversée de Dommartin est lancé dans la Voix de l'Ain.

JJ BESSON s'interroge sur la coordination des travaux avec la bande de roulement effectuée par le Département. Il précise que l'entreprise mandatée par le SIEA attend pour finir les travaux.

- Début de la commercialisation du Pré Balichard pour 9 lots

Un panneau sera installé sur la haie des locatifs des Lilas en accord avec eux.

M Le Maire a eu une nouvelle confirmation par Ain Habitat, Il faut vendre 3 lots sur 9 pour percevoir le produit de la vente du tènement.

- Borne IRVE :

Le 19/02/2025, I MERONI est allée sur place avec le Responsable du Service technique et le représentant du SIEA.

Elle présente le projet et le site choisi = en face de la sortie de secours du gymnase Armand Morel.

Un point de connexion = compteur électrique devra être installé.

ENEDIS doit être également consulté.

Concrètement, cela utiliserait normalement 3 places de parking actuelles.

Le parking est à la CCBS et un courrier leur a été envoyé pour leur demander leur accord.

Il faudra compter 6 mois pour le traitement du dossier et l'installation et dès qu'elle sera en route, la commune aura le fonds de concours.

Ensuite, la commune percevra des recettes en fonction de l'utilisation de la borne.

- Etang des Feuilles

Ouverture en 04/2025 et inauguration le 13/05/2025 ; une invitation officielle pour tous les élus suivra.

- Commission communication (MD BUIRET) :

Il y a une nouvelle correspondante de la Voix de l'Ain : Angela DANIOLI en remplacement de JC ROZIER.

- Commission bâtiments (R ROZIER) :

Le Maire projette un fichier Powerpoint sur l'avancée des travaux que R ROZIER commente.

Il y a une semaine d'avance

Il y a des plus-values (2800 € HT) qui s'équilibrent à peu près avec des moins-values sur les menuiseries extérieures.

- Commission CMJ (M FERNANDES) :

Ils travaillent sur les jeux.

Le Maire lui dit de leur annoncer que cela ne se fera pas avant l'an prochain et de se concentrer sur d'autres projets moins couteux.

La séance est levée à 23h05.

<b>Nom Prénom</b>	<b>Signature</b>
BERNIGAUD Christian	
BESSON Jean-Jacques	